



Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006 - ISO 11014-1

Page 1 sur 7

ANTIGRAV. NOIR 500ML AERO

No. FDS : 76474

V002.2

Révision: 04.07.2007

Date d'impression: 24.09.2007

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Désignation commerciale:

ANTIGRAV. NOIR 500ML AERO

Utilisation prévue:

agent antigravillonnage

Raison sociale:

Henkel KGaA
Henkelstr. 67
40191 Düsseldorf

Allemagne

Téléphone: +49 (211) 797-0

Responsable pour la fiche de données de sécurité:

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

En cas d'urgence:

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

2. Identification des dangers

Le produit est classé comme dangereux au sens de la directive en vigueur sur la préparation.

F+ - Extrêmement inflammable

Xn - Nocif

Le récipient est sous pression.

R12 Extrêmement inflammable.

R18 Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R38 Irritant pour la peau.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les vapeurs de solvant sont plus lourdes que l'air et peuvent s'amasser au sol à une concentration élevée. A l'utilisation, la formation de mélanges vapeurs-air facilement inflammables ou susceptibles d'exploser est possible.

3. Composition / informations sur les composants

Description chimique générale:

Revêtement

Substances de base pour préparations:

Copolymère styrène-butadiène

Indication des composants selon (CE) N° 1907/2006:

Substances dangereuses No. CAS	EINECS ELINCS	Teneur	Classification
Diméthyl Ether 115-10-6	204-065-8	30 - 40 %	F+ - Extrêmement inflammable; R12
Xylène - mélange d'isomères 1330-20-7	215-535-7	< 25 %	R10 Xn - Nocif; R20/21 Xi - Irritant; R38
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; <0.1% Benzène 64742-82-1	265-185-4	< 10 %	R10 N - Dangereux pour l'environnement; R51/53 Xn - Nocif; R65 R66, R67
Ethylbenzène 100-41-4	202-849-4	< 5 %	F - Facilement inflammable; R11 Xn - Nocif; R20
phtalate de di-"isononyl" 28553-12-0	249-079-5	< 5 %	Aucune classification nécessaire.

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'.

Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

4. Mesures de premiers secours

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver à l'eau courante et au savon. Soins de la peau. Enlever les vêtements souillés, imbibés. Si nécessaire consulter un dermatologue

Contact avec les yeux:

Ensuite rincer abondamment avec de l'eau l'oeil maintenu ouvert. Consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone, mousse, poudre, jet d'eau, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

Équipement spécial de protection pour la lutte contre l'incendie:

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Risques spécifiques inhérents au produit:

Refroidir les aérosols au jet d'eau. Possibilité d'éclatement comparable à une explosion des conteneurs.

Produit ou gaz issus de la combustion:

Vapeurs toxiques, irritantes et inflammables au contact de l'air.

6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

Informations générales:

Retirer, vider, éliminer des boîtes détruites.
Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

Mesures de protection individuelle:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
Porter un équipement de protection individuel.
Voir le conseil au chapitre 8.

Mesures de protection de l'environnement:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage et d'élimination:

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

7. Manipulation et stockage**Manipulation:**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration au poste de travail.
Eviter toute flamme ouverte et source d'ignition.
Prendre les mesures pour prévenir l'accumulation de charges électrostatiques.
Utiliser une installation anti-déflagrante.

Stockage:

Les prescriptions de stockage pour aérosols sont de rigueur.
Stocker dans un endroit frais.
Protéger contre la lumière solaire.
Température de stockage conseillée 15 à 20 °C.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle**Composants avec valeurs-limites à surveiller par rapport au poste de travail:**

Valable pour
France
Base
France INRS

Composant	ppm	mg/m ³	Type	Catégorie	Remarques
XYLENE, MIXED ISOMERS, PURE 1330-20-7	50	221	Valeur moyenne déterminée par le temps.		EU-2000/39/EC
	100	442	Limites à court terme		EU-2000/39/EC
			Résorption par la peau,	Peut être absorbé par la peau.	EU-2000/39/EC
	50	221	Valeur moyenne déterminée par le temps (VME).	Valeurs réglementaires indicatives	
	100	442	Limite court terme.	Valeurs réglementaires indicatives	
				Enregistré.	FR IND
DIMETHYLETHER 115-10-6	1.000	1.920	Valeur moyenne déterminée par le temps.		EU-2000/39/EC
	1.000	1.920	Valeur moyenne déterminée par le temps (VME).	Valeurs réglementaires indicatives	

Protection respiratoire:

Le produit a uniquement le droit d'être utilisé lors d'une aération et d'une ventilation intensives du poste de travail. Si une aération et ventilation intensives se sont pas possibles, un masque de protection des voies respiratoires indépendant de l'air ambiant doit être porté.

Filtre A1-3 (marron)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374) Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): Caoutchouc butyle (IIR; >= 0,7 mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Caoutchouc butyle (IIR; >= 0,7 mm d'épaisseur de couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de contamination de la peau, laver abondamment à l'eau et au savon; soigner.

Veiller à une aération/aspiration suffisante.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

9. Propriétés physico-chimiques**Propriétés générales:**

Aspect	aérosol liquide noir
Odeur:	de solvant

Propriétés phys.-chim.:

Densité (20 °C (68 °F))	0,935 g/cm3
Solubilité qualitative (Solv.: eau)	Insoluble
Valeur du corps solide	37,5 %
Teneur VOC (VOCV 814.018 Ord. sur les COV)	64 %

10. Stabilité et réactivité**Conditions à éviter:**

Des températures supérieures env. 50 °C

Matières à éviter:

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

Produits de décomposition dangereux:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

11. Informations toxicologiques**Informations générales sur la toxicologie:**

Ce produit est une préparation selon la réglementation sur les produits chimiques. L'évaluation suivante a été réalisée sur la base des données toxicologiques et des pourcentages pondéraux de chacun des constituants.

Toxicité inhalative aiguë:

Nocif en cas d'inhalation

Toxicité dermale aiguë:

Nocif par contact cutané.

Irritation de la peau:

Irritation cutanée primaire: irritant

12. Informations écologiques**Informations générales:**

Nocif pour les organismes aquatiques.

Peut avoir des effets nocifs à long terme dans les eaux.

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

13. Considérations relatives à l'élimination

Evacuation du produit:

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais en majeure partie à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les articles voire les produits utilisés dans les différentes branches. Elles peuvent être demandées au fabricant.

Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

Code de déchet(CED):

08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Vider complètement les flacons d'aérosol, y compris le gaz propulseur.

EWC/EAK 150104

14. Informations relatives au transport

Transport routier ADR:

Classe:	2
Groupe d'emballage:	
Code de classification:	5F
No. d'identification du danger:	
No UN:	1950
Étiquette:	2.1
Nom technique:	AÉROSOLS

Transport ferroviaire RID:

Classe:	2
Groupe d'emballage:	
Code de classification:	5F
No. d'identification du danger:	23
No UN:	1950
Étiquette:	2.1
Nom technique:	AÉROSOLS

Navigation intérieure ADN:

Classe:	2
Groupe d'emballage:	
Code de classification:	5F
No. d'identification du danger:	
No UN:	1950
Étiquette:	2.1
Nom technique:	AÉROSOLS

Transport maritime IMDG:

Classe:	2.1
Groupe d'emballage:	
No UN:	1950
Étiquette:	2.1
EmS:	F-D ,S-U
Substance marine nocive:	-
Nom d'embarquement correct:	AEROSOLS

Transport aérien IATA:

Classe:	2.1
Groupe d'emballage:	
Instruction de paquetage (passager)	203
Instruction de paquetage (frêt)	203
No UN:	1950
Étiquette:	2.1
Nom d'embarquement correct:	Aerosols, inflammable

15. Informations réglementaires**Symboles de danger:**

F+ - Extrêmement inflammable

Xn - Nocif

**Contient**

Xylène - mélange d'isomères

Phrases R:

- R12 Extrêmement inflammable.
- R18 Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
- R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
- R38 Irritant pour la peau.
- R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S:

- S23 Ne pas respirer les vapeurs.
- S23 Ne pas respirer les aérosols.
- S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- S60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Indications additionnelles:

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Ne pas pulvériser vers une flamme ou des corps incandescents. Tenir à l'écart de sources d'inflammation - ne pas fumer. A conserver hors de portée des enfants.

COV Peintures et Vernis (UE) :

Réglementation en vigueur:	Directive 2004/42/CE
(Sous)catégorie de produit:	Finitions spéciales
Phase I (à partir du 1.1.2007):	840 g/l
Teneur max en COV:	611 g/l

16. Autres informations

Teneur intégrale des phrases R mentionnées sous leur forme abrégée dans la fiche de données de sécurité jointe. Le marquage du produit figure au chapitre 15.

R10 Inflammable.

R11 Facilement inflammable.

R12 Extrêmement inflammable.

R20 Nocif par inhalation.

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R38 Irritant pour la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.